

Changement de missions - décision unilatérale de l'employeur

Par Nectaire

Bonjour,

Je suis actuellement employé non cadre en tant que gestionnaire formation (contrat de travail / fiche de poste) dans un organisme de formation faisant partie d'une structure plus grande (convention Métallurgie).

Mes missions sont le back office des ventes de sessions réalisées par mes collègues commerciaux.

En octobre 2025, mon employeur, considérant que l'activité back office a été en berne cette année suite à un CA mauvais, m'a imposé de consacrer 25% de mon temps à aider un autre service administratif.

Cet autre service est en déficit de personnel suite à une volonté de ne pas embaucher, et qui n'a aucun lien avec mes missions ou dans la vente / gestion de formations.

La durée n'a pas été précisée, un vague fin 2026, mais fondée sur la logique que le CA doit suffisamment remonter (sans définir de critère) pour revenir à 100%.

J'ai accepté, considérant que je pouvais effectivement aider pour une autre activité après une formation "sur le tas" auprès de mes collègues. Il n'y a aucun avenant signé ni aucun écrit, hormis un compte-rendu que j'ai réalisé pour formaliser et cadrer la modification.

J'apprends récemment par entretien oral que le ratio passerait à 50 / 50 bientôt et ce pour une durée indéterminée. là encore, la décision est prise de manière unilatérale par l'employeur, sans écrit.

l'année à venir s'annonce être pourtant une année beaucoup plus chargée avec des attentes élevées demandées pour les commerciaux, qui nécessiterait 100% de mon temps pour gérer le travail à venir.

Mes questions sont donc :

l'employeur est-il en droit de m'imposer pour une manière indéterminée, de nouvelles tâches sans rapport avec mon poste/contrat sans mon accord ni formalisation écrite ?

Quelles sont les possibilités qui s'offrent à moi dans le cas présent ?

J'ai accepté pour 25% mais la décision de passer à 50% est incompréhensible compte tenu de l'activité prévue en hausse. Par ailleurs, ces nouvelles missions n'ont pas spécialement d'intérêt pour moi, trop éloignées de mes aspirations professionnelles.

Je vous remercie par avance pour votre réponse et me tiens à disposition si vous avez des questions.